

# Fiche de données de sécurité



conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Erolcid®**

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 1 de 9

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Erolcid®

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

Détergents sanitaires, corrosif

Catégories de processus [PROC]: 8, 10, 11

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG

Rue: Fraunhofer Str. 17

Lieu: D-87700 Memmingen

Téléphone: +49 (0) 8331 930-6

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

e-mail: labor@buzil.de

Internet: www.buzil.com

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0) 8331 / 930-730

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1C

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Acide phosphorique

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05



#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Erolcid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 2 de 9

P310

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

l'inhalation de poussière/brume ou d'aérosol provoque une irritation des voies respiratoires.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| N° CE            | Substance                                              | Quantité    |
|------------------|--------------------------------------------------------|-------------|
| N° CAS           |                                                        |             |
| N° Index         | Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] |             |
| N° REACH         |                                                        |             |
| 231-633-2        | Acide phosphorique                                     | 20 - < 25 % |
| 7664-38-2        |                                                        |             |
| 015-011-00-6     | Skin Corr. 1B; H314                                    |             |
| 01-2119485924-24 |                                                        |             |
|                  | ethoxylates d'alcools gras                             | 1 - < 5 %   |
| 26183-52-8       |                                                        |             |
|                  | Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2; H302 H319                  |             |

Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.

#### Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface non ioniques.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie



## Erolcid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 3 de 9

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).  
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection individuel (voir chapitre 8).  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.  
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Erolcid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 4 de 9

### Indications concernant le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation        | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie    | Origine |
|-----------|--------------------|-----|-------|-------|--------------|---------|
| 7664-38-2 | Acide phosphorique | 0,2 | 1     |       | VME (8 h)    |         |
|           |                    | 0,5 | 2     |       | VLE (15 min) |         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'hygiène

Enlever les vêtements contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### Protection des yeux/du visage

porter une protection pour les yeux/le visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Temps de pénétration (durée maximale de port) >480 min.

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Pour l'utilisation du procédé haute pression ou vaporisation sur grandes surfaces: filtre combiné A1/P2.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide

Couleur:

pH-Valeur (à 20 °C):

ca. 0,5

#### Modification d'état

Point de fusion:

ca. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

ca. 100 °C

Point d'éclair:

non applicable

#### Inflammabilité

solide:

non applicable

#### Testé selon la méthode

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Erolcid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 5 de 9

gaz:

non applicable

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé

Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

### Température d'auto-inflammabilité

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Température de décomposition:

non déterminé

### Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:

non déterminé

Densité (à 25 °C):

1,14 g/cm³

Hydrosolubilité:

complètement miscible

### Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:

non déterminé

Viscosité cinématique:

<10 mm²/s

Densité de vapeur:

non déterminé

Taux d'évaporation:

non déterminé

## 9.2. Autres informations

Teneur en solide:

non déterminé

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: alcalies (bases)

### 10.4. Conditions à éviter

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### 10.5. Matières incompatibles

alcalies (bases)

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### ETAmél calculé

ATE (par inhalation aérosol) 4,697 mg/l

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Erolcid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 6 de 9

### Toxicité aiguë

| N° CAS     | Substance                  |         |             |        |        |
|------------|----------------------------|---------|-------------|--------|--------|
|            | Voies d'exposition         | Méthode | Dose        | Espèce | Source |
| 7664-38-2  | Acide phosphorique         |         |             |        |        |
|            | par voie orale             | DL50    | >2000 mg/kg | Rat    | ATE    |
|            | dermique                   | DL50    | >2000 mg/kg | Rat    | ATE    |
|            | par inhalation aérosol     | CL50    | >5 mg/l     | Rat    | ATE    |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras |         |             |        |        |
|            | par voie orale             | DL50    | 500 mg/kg   | Rat    | ATE    |
|            | dermique                   | DL50    | >2000 mg/kg | Rat    | ATE    |
|            | par inhalation aérosol     | CL50    | >5 mg/l     | Rat    | ATE    |

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

| N° CAS     | Substance                        |         |           |           |                                      |          |
|------------|----------------------------------|---------|-----------|-----------|--------------------------------------|----------|
|            | Toxicité aquatique               | Méthode | Dose      | [h]   [d] | Espèce                               | Source   |
| 7664-38-2  | Acide phosphorique               |         |           |           |                                      |          |
|            | Toxicité aiguë pour les poissons | CL50    | 138 mg/l  | 96 h      | Gambusia affinis (Poisson moustique) |          |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras       |         |           |           |                                      |          |
|            | Toxicité aiguë pour les algues   | CE50r   | 19,6 mg/l | 72 h      |                                      | OECD 201 |
|            | Toxicité aiguë pour la crustacea | CE50    | 15 mg/l   | 48 h      | Daphnia magna (puce d'eau géante)    | OECD 202 |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

L'agent de surface contenu dans cette préparation respecte les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

| N° CAS     | Substance                                           |        |    |        |
|------------|-----------------------------------------------------|--------|----|--------|
|            | Méthode                                             | Valeur | d  | Source |
|            | Évaluation                                          |        |    |        |
| 26183-52-8 | ethoxylates d'alcools gras                          |        |    |        |
|            | OECD 301                                            | >60%   | 28 |        |
|            | Facilement biodégradable (selon les critères OCDE). |        |    |        |

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement RECh.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**Erolcid®**

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 7 de 9

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

060104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides; acide phosphorique et acide phosphoreux  
Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

|                                              |                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU:                            | UN 1805                        |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:    | ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8                              |
| 14.4. Groupe d'emballage:                    | III                            |
| Étiquettes:                                  | 8                              |
| Code de classement:                          | C1                             |
| Quantité limitée (LQ):                       | 5 L                            |
| Catégorie de transport:                      | 3                              |
| N° danger:                                   | 80                             |
| Code de restriction concernant les tunnels:  | E                              |

#### Autres informations utiles (Transport terrestre)

@000000000006 E1

### Transport fluvial (ADN)

|                                              |                                |
|----------------------------------------------|--------------------------------|
| 14.1. Numéro ONU:                            | UN 1805                        |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:    | ACIDE PHOSPHORIQUE EN SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8                              |
| 14.4. Groupe d'emballage:                    | III                            |
| Étiquettes:                                  | 8                              |
| Code de classement:                          | C1                             |
| Quantité limitée (LQ):                       | 5 L                            |

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



## Eroloid®

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 8 de 9

### Autres informations utiles (Transport fluvial)

@000000000006 E1

### Transport maritime (IMDG)

|                                              |                          |
|----------------------------------------------|--------------------------|
| 14.1. Numéro ONU:                            | UN 1805                  |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:    | PHOSPHORIC ACID SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 8                        |
| 14.4. Groupe d'emballage:                    | III                      |
| Étiquettes:                                  | 8                        |
| Dispositions spéciales:                      | 223                      |
| Quantité limitée (LQ):                       | 5 L                      |
| EmS:                                         | F-A, S-B                 |

### Autres informations utiles (Transport maritime)

@000000000006 E1

### Transport aérien (ICAO)

|                                                        |                          |
|--------------------------------------------------------|--------------------------|
| 14.1. Numéro ONU:                                      | UN 1805                  |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:              | PHOSPHORIC ACID SOLUTION |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:           | 8                        |
| 14.4. Groupe d'emballage:                              | III                      |
| Étiquettes:                                            | 8                        |
| Dispositions spéciales:                                | A3 A803                  |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                | 1 L                      |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): | 852                      |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):               | 5 L                      |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):          | 856                      |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                        | 60 L                     |

### Autres informations utiles (Transport aérien)

@000000000006 E1

@000000000005: Y841

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                 |     |
|---------------------------------|-----|
| DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: | non |
|---------------------------------|-----|

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2010/75/UE (COV): <30%

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Prescriptions nationales

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006



**Erolcid®**

Date d'impression: 27.03.2015

G491

Page 9 de 9

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## SECTION 16: Autres informations

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.

PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.

PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).

PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains.

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*